



LA CGT IP 57/67 soutient son camarade **Benjamin,** le SNEPAP Et la liberté syndicale

Notre camarade, ancien secrétaire de la CGT SPIP Basse Normandie et aujourd'hui secrétaire national de la CGT IP, et deux camarades du SNEPAP FSU sont convoqué-es devant le tribunal correctionnel d'Alençon **ce jeudi 25 mai 2023 à 9h.**

Dans un tract signé en intersyndicale en date du 5 février 2020, les camarades dénonçaient le comportement inadapté de certains personnels pénitentiaires de Condé Sur Sarthe sur leur lieu de travail et révélaient la souffrance et le mal-être des personnels du SPIP au sein de l'établissement

A la suite de ce communiqué, FO a porté plainte pour diffamation, avec constitution de partie civile, contre la CGT IP et le SNEPAP.

Nous ne pouvons que nous étonner qu'une telle situation se retrouve devant une juridiction. Des camarades convoqué-es devant un tribunal correctionnel pour un écrit intersyndical, **c'est une entrave grave à l'activité syndicale qui consiste à défendre les agents et leurs conditions de travail.** Il est par ailleurs plus que surprenant que **la responsabilité individuelle** de nos camarades soit engagée! Il s'agit là d'une **grave remise en cause de la liberté syndicale.**

S'agit-il d'une façon déguisée de museler l'expression syndicale dans un contexte de mépris du dialogue social ?

La CGT IP 57/67 apporte tout son soutien aux camarades mis en cause, et luttera toujours pour le respect du droit syndical.

Où que nous soyons le 25 mai, nous nous engageons à parler de cette situation et à rendre hommage à nos camarades mis en difficulté alors qu'elles et ils défendent des droits fondamentaux.